

# Règlement Trails de Bozel 2023

## Organisation

Les Trails de Bozel Mont-Jovet 2023 sont organisés conjointement par Val Vanoise Tourisme et SiBo Conseil.

## Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés, à plus de 2000m d'altitude.

**Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement (notamment pour une intervention hélicoptérée).**

**Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.**

## Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un avoir sur une inscription d'un Trails de la Vanoise (hors Tour des Glaciers de la Vanoise).

Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à [s.bonnet@siboconseil.fr](mailto:s.bonnet@siboconseil.fr) par courrier à :

**« SiBo Conseil, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1mois avant la course.**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

## Mise hors course

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

## Éthique et environnement

Les Trails de Bozel se déroulent dans un cadre préservé.

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

## Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. **Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.**

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

### **Sécurité**

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

### **Météo**

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

### **Contrôle-Abandon**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

### **Classements et récompenses**

Des récompenses sont attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes.

Le premier de chaque catégorie est récompensé (**si au moins 10 coureurs dans la catégorie**).

### **Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

### Conditions d'admission

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. **Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical**

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. **Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.** S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

### **Conditions générales**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

## Réglementation FFA

Les Trails de la Vanoise se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

## Règlement « Marche Gourmande »

Samedi 17 juin 2023

Limite Marcheur : 100

**La Marche Gourmande étant une randonnée non chronométrée**, elle est ouverte à toute personne (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous leur responsabilité)

### Inscriptions

Tarif : 20€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la Marche, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles), le repas d'un chef étoilé.

### Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 17 juin 2023 de 9h à 17h30 à la Salle Polyvalente de Bozel. Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la Marche. Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la Marche.

### Information parcours

- ✓ Départ : Villemartin
- ✓ Arrivée : Place de la mairie de Bozel
- ✓ Heure de départ : 16h00
- ✓ Distance : 6km | Dénivelé : 270m D+

### Ravitaillements solides et liquides

- ✓ Villemartin (km 4), ravitaillement
- ✓ Dégustation à l'arrivée.

### Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire

- ✓ Téléphone portable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

## Règlement Trail « Trail des Hameaux de Bozel » Samedi 17 Juin 2023

**Limite coureurs : 300**

**Le Trail des Hameaux de Bozel** est ouvert à toute personne née en 2007 et avant (catégorie « Cadet » de la Fédération Française d'Athlétisme).

### **Inscriptions**

Tarif : 10€ avant le 1<sup>er</sup> juin puis 15€ Après le 1<sup>er</sup> juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

### **Remise des dossards et briefing**

Les dossards seront remis le samedi 17 juin 2021 de 9h à 17h30 à la Salle Polyvalente de Bozel. Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course. Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

### **Briefing OBLIGATOIRE**

**15 min avant la course, place de la mairie de Bozel**

### **Information parcours**

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Bozel
- ✓ Heure de départ : 18h00
- ✓ Distance : 9,3km | Dénivelé : 550m D+
- ✓ Temps limite de course : 2h30 (soit 20h30)

### **Ravitaillements solides et liquides**

- ✓ Ravitaillement liquide à mi-parcours
- ✓ Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée (Barrière Horaire à 20h).

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course

Un concurrent jugé non apte à finir la course.

### Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau de 0,5 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

## Règlement Trail « Trail des Bois »

Dimanche 18 juin 2023

Limite coureurs : 250

**Le Trail des bois** est ouvert à toute personne née en 2003 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

### Inscriptions

Tarif : 15€ avant le 1<sup>er</sup> juin puis 20€ Après le 1<sup>er</sup> juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

### Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 18 juin 2022 de 14h à 18h00 et le dimanche 19 juin 2022 de 6h à 8h30 à la Salle Polyvalente de Bozel.

Départ de la navette à 8h. Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course. Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

**Briefing OBLIGATOIRE 15 min avant la course,**

**Montagny sous l'Arche de Départ**

### Information parcours

- ✓ Départ : Montagny
- ✓ Arrivée : Bozel
- ✓ Heure de départ : 09h00
- ✓ Distance : 20km | Dénivelé : 1400m D+
- ✓ Temps limite de course : 4h30 (soit 13h30)

### **Ravitaillements solides et liquides**

- ✓ Champey (km 7), ravitaillement liquide/solide et Barrière Horaire à 10h45.
- ✓ Bois de la Cour (km14), ravitaillement liquide/solide et Barrière Horaire à 13h30.

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

### **Équipement obligatoire**

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
  
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

## **Règlement Trail « Trail des Crêtes du Mont- Jovet »**

**Dimanche 18 juin 2023**

**Limite coureurs : 200**

***Le Trail des Crêtes du Mont-Jovet est*** ouvert à toute personne née en 2003 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

### **Inscriptions**

Tarif : 30€ avant le 1<sup>er</sup> juin puis 35€ Après le 1<sup>er</sup> juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

### **Remise des dossards et briefing**

Les dossards seront remis le samedi 19 juin 2023 de 9h à 18h00 et le dimanche 20 juin de 5h15 à 6h30 à la Salle

Polyvalente de Bozel.

Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course.

Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

### **Briefing OBLIGATOIRE**

**15 min avant la course, place de la mairie de Bozel**

#### **Information parcours**

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Bozel
- ✓ Heure de départ : 07h00
- ✓ Distance : 32km | Dénivelé : 2150m D+
- ✓ Temps limite de course : 7h (soit 14h)

#### **Ravitaillements solides et liquides**

- ✓ Bois de Tincave (km 9), ravitaillement et Barrière Horaire à 10h15.
- ✓ Refuge du Mont-Jovet (Km20), ravitaillement et barrière horaire à 12h30
- ✓ Bois de la Cour (km26), ravitaillement barrière horaire à 13h30

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

#### **Équipement obligatoire**

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet
- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.



## Règlement Trail « Maratrail du Mont-Jovet »

Dimanche 18 juin 2023

Limite coureurs : 200

**Le Maratrail du Mont-Jovet est** ouvert à toute personne née en 2003 et avant (catégorie « Espoir » de la Fédération Française d'Athlétisme).

### **Inscriptions**

Tarif : 40€ avant le 1<sup>er</sup> juin puis 45€ Après le 1<sup>er</sup> juin.

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

### **Remise des dossards et briefing**

Les dossards seront remis le samedi 17 juin 2021 de 9h à 18h00 et le dimanche 18 juin de 5h15 à 6h30 à la Salle Polyvalente de Bozel.

Afin de fluidifier le retrait, des rendez-vous seront proposés.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier n'est pas en conformité à la veille de la course.

Aucune inscription ne pourra être effectuée le jour de la course.

### **Briefing OBLIGATOIRE**

**15 min avant la course, place de la mairie de Bozel**

### **Information parcours**

- ✓ Départ et arrivée : Place de la Mairie Bozel
- ✓ Heure de départ : 07h00
- ✓ Distance : 41km | Dénivelé : 2750m D+
- ✓ Temps limite de course : 8h (soit 15h)

### **Ravitaillements solides et liquides**

- ✓ Bois de Tincave (km 9), ravitaillement et Barrière Horaire à 9h15.
- ✓ Refuge du Mont-Jovet (Km20), ravitaillement et barrière horaire à 11h30
- ✓ Champey (Km28), ravitaillement et barrière horaire à 13h30
- ✓ Bois de la Cour (km35), ravitaillement barrière horaire à 14h15

Tout coureur hors délais aux barrières horaires sera arrêté, rapatrié et mis hors classement.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Un ravitaillement d'arrivée attendra tous les coureurs sur la ligne d'arrivée.

### **Équipement obligatoire**

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau d'1 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Couverture de survie
- ✓ Sifflet

- ✓ Lampe frontale
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Veste imperméable
- ✓ Bâtons autorisés tout le long de la course
- ✓ Masque Chirurgical (si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails de Bozel Mont-Jovet ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

### **Mesures COVID (si besoin)**

- Masque obligatoire lors du retrait des dossards mais aussi lors de la course si les conditions sanitaires l'exigent (départ et zone de ravito).
- Les dossiers doivent être complets pour que les dossards puissent être remis.
- Les secouristes prendront votre température lors du retrait des dossards. Si les secouristes jugent d'une inaptitude physique liée à une forte température, vous ne pourrez pas prendre le départ de votre course.
- Aucune inscription sur place le jour de la course.
- Si les conditions sanitaires l'exigent, l'organisation fera des départs en vague.
- Si la FFA, Préfecture et/ou une Mairie ne donnent pas leur autorisation, la course ne pourra être maintenue et votre inscription sera automatiquement reportée pour l'édition 2024.
- Exceptionnellement, le briefing d'avant course se fera par Facebook live. Chaque coureur aura reçu le road book et toutes les infos liées à sa course (parcours, secours, PNV etc....)
- Sur les ravitaillements, des mesures seront prises afin d'éviter tout contact entre coureur et bénévole.
- Il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix. Les prix seront remis dès l'arrivée des coureurs.
- Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.